

La Française Carbon Impact Global Government Bonds R



Pays d'enregistrement:

CHIFFRES CLÉS

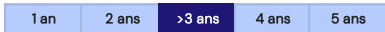
Valeur liquidative : 90,05€
Actif sous gestion : 6,07M€

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



L'Indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

HORIZON DE PLACEMENT



CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : FCP OPCVM
Classification AMF : Obligations et autres titres de créances internationaux
Date de création : 07/12/2005
Indice de référence : 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index
Changement d'indice : Jusqu'au 02/04/2021 : Euribor 1 mois capitalisé, puis jusqu'au 19/07/2012 : EONIA Capi.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Devise : EUR
Fréquence de Valorisation : Quotidienne
Type de clientèle : Tous souscripteurs
Risques importants non pris en compte par l'indicateur : Risque de crédit, Risque de contrepartie, Risque de liquidité

INFORMATIONS COMMERCIALES

Code ISIN : FRO010225052
Code Bloomberg : LFPALOP FP Equity
Centralisation : J avant 11H00
Règlement : J+2 ouvrés
Éligibilité au PEA : Non
Droits d'entrée max : 4%
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,19%
Dépositaire : BNP Paribas SA
Valorisateur : BNP Paribas SA
Société de gestion : Crédit Mutuel Asset Management
Gérant(s) : Gaël BINOT, Hervé CHATOT

A compter du 2 Avril 2021 : La Française Allocation change de dénomination et devient La Française Carbon Impact Global Government Bonds afin de refléter un changement d'objectif de gestion, de stratégie d'investissement, l'indice de référence et de profil rendement/risque.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP, de classification Obligations et autres titres de créances international est de rechercher sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence composite (50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index+50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index) en investissant dans un portefeuille d'émetteurs publics, quasi publics et privés filtrés préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique et d'avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi d'au moins 20% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite.

PERFORMANCES NETTES

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Cumulées	1 mois	3 mois	Année en cours	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Fonds	-2,61%	-1,14%	-1,14%	1,96%	4,79%	-12,32%	-26,48%	-9,95%
Référence	-2,87%	-1,27%	-1,27%	4,04%	12,19%	-4,19%	-6,16%	7,17%
Annualisées				3 ans	5 ans	10 ans	Création	
Fonds				1,57%	-2,59%	-3,03%	-0,51%	
Référence				3,91%	-0,85%	-0,63%	0,34%	

HISTORIQUE DES PERFORMANCES NETTES MENSUELLES

		Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
2026	Fonds	0,22%	1,28%	-2,61%										-
	Référence	0,21%	1,44%	-2,87%										-
2025	Fonds	0,37%	0,97%	-1,05%	0,71%	-0,02%	0,74%	0,01%	0,39%	0,64%	0,78%	0,09%	-0,25%	3,43%
	Référence	0,73%	1,30%	-0,71%	0,26%	0,03%	1,41%	0,26%	0,81%	1,05%	1,31%	0,14%	-0,02%	6,76%
2024	Fonds	-0,77%	-0,68%	0,93%	-1,92%	0,85%	0,40%	1,85%	1,03%	1,12%	-2,07%	1,19%	-1,74%	0,09%
	Référence	-0,86%	-0,04%	1,34%	-2,09%	1,07%	0,58%	1,71%	1,54%	1,34%	-1,83%	1,01%	-1,44%	2,24%
2023	Fonds	2,26%	-2,49%	1,56%	0,41%	-1,00%	-0,18%	0,26%	-0,53%	-2,49%	-0,65%	3,28%	3,42%	3,70%
	Référence	2,41%	-2,08%	1,57%	0,26%	-0,83%	0,79%	0,62%	-1,02%	-2,40%	-1,17%	4,20%	3,77%	6,03%
2022	Fonds	-2,55%	-2,44%	-1,38%	-4,68%	-0,20%	-3,85%	3,05%	-3,17%	-4,30%	-0,24%	3,60%	-1,14%	-16,33%
	Référence	-2,27%	-3,81%	-1,70%	-4,44%	-0,35%	-3,94%	2,41%	-2,13%	-5,03%	-0,31%	4,47%	-0,99%	-17,03%

EVOLUTION DE LA PERFORMANCE DEPUIS CHANGEMENT DE GESTION (06/04/21)



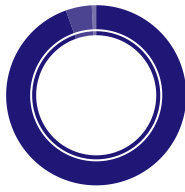
INDICATEURS DE PERFORMANCE

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Sur 5 ans
Volatilité fonds	3,21%	4,40%	5,17%	5,13%	Gain Maximum
Volatilité indice	3,91%	4,79%	5,54%	3,91%	Max. Drawdown
Tracking-Error	1,25%	1,20%	1,73%	3,84%	Recouvrement
Ratio de Sharpe	-0,27	-0,38	-0,88	-0,74	13,39%
					-21,94%
					Non atteint

La Française Carbon Impact Global Government Bonds R

TYPES D'INSTRUMENT

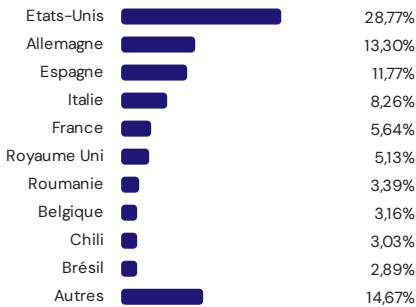
En % actif



Obligations taux fixe	94,53%
Fonds monétaires	4,68%
Liquidités	0,79%

PAYS

En % de la poche obligations



NOTATIONS ÉMETTEURS

En % de la poche obligations



PRINCIPALES LIGNES

Hors monétaire

Obligations	Pays	Secteurs	Notations émetteurs	Poids
Etat Usa 4,00 % 15/02/2034	Etats-Unis	Etats	AA+	13,80%
Etat Espagnol 1,400 % 30/04/2028	Espagne	Etats	A-	7,71%
Etat Usa 0,625 % 15/08/2030	Etats-Unis	Etats	AA+	7,56%
Kfw 0,500 % 28/09/2026	Allemagne	Assimilés Etat	AAA	6,30%
Etat Usa 3,38 % 15/11/2048	Etats-Unis	Etats	AA+	5,84%
Etat Italien 5,25% 01/11/29	Italie	Etats	BBB	4,43%
Romania Eur 3,88 % 29/10/2035	Roumanie	Etats	BBB-	3,20%
Etat Belge 1,25 % 22/04/2033	Belgique	Etats	AA-	2,98%
Chile Eur 0,83 % 02/07/2031	Chili	Etats	A	2,86%
Brazil 8,25% 20/01/2034	Brésil	Etats	BB+	2,73%

Nombre de titres en portefeuille: 33

Poids des 10 principales lignes: 57,41%

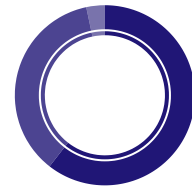
RÉGION

En % de la poche obligations



DEVICES

En % de la poche obligations



EUR	60,53%
USD	36,14%
GBP	3,33%

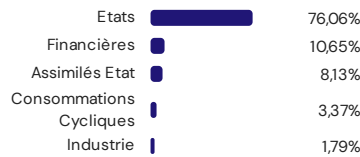
INDICATEURS DE RISQUES

	Fonds	Référence
Sensibilité taux	5,63	6,28
Rendement à maturité	4,02%	5,07%
Vie moyenne (ans)	7,48	9,30
Notation moyenne émetteur	A	BBB+

La taux de rendement affiché a) ne constitue pas une promesse de rendement ; b) est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché ; c) est la moyenne pondérée des rendements instantanés des titres du portefeuille libellés en devise locale, calculée sur la poche obligataire ; d) ne tient pas compte d'éventuels défauts pouvant survenir.

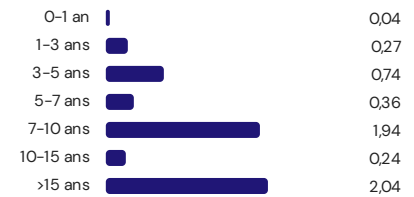
SECTEURS

En % de la poche obligations



TRANCHE DE MATURITÉ

En contribution à la sensibilité



La Française Carbon Impact Global Government Bonds R

FONDS

*Univers: 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index+50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index

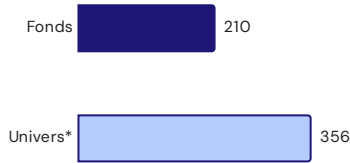
SCORES ESG

Min 1 / Max 10

	Fonds	Univers*
Taux de couverture ESG	99,93%	99,40%
Score ESG	6,19	5,39
Score E	5,32	4,44
Score S	5,63	5,09
Score G	7,64	6,70

INTENSITÉ CARBONE

tonne eq. CO2 / M€ revenus



Réduction de l'intensité carbone par rapport à l'univers* **41%**

ETATS ET ASSIMILES

*Univers: 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index+50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index

PRINCIPAUX SCORES CARBON IMPACT

Min 1 / Max 10

Meilleures notes	Score Carbon Impact
KFW	6,97
Etat Allemand	6,97
Etat UK	6,88
Moins bonnes notes	Score Carbon Impact
Etat Equatorien	5,08
Etat Ivoirien	5,13
Etat Mexicain	5,28

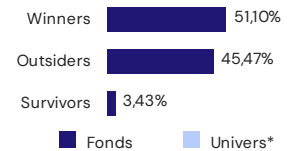
INTENSITÉ CARBONE ETATS

tonne eq. CO2 / M€ revenus



RÉPARTITION CLIMATIQUE DES ÉTATS

En % Etats et Assimilés



SCORING CLIMATIQUE ET ESG DES ÉTATS

Min 1 / Max 10

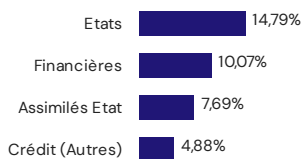
	Poche Etats	Univers*
Score Carbon Impact	6,28	5,89
Score Adaptation	7,20	6,75
Score Transition	5,42	5,04

IMPACT BONDS

*Univers: 50% Bloomberg Global Aggregate Corporate, 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index

IMPACT BONDS

En % actif

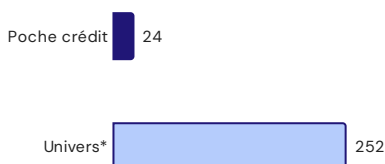


Total Impact Bonds : 37,43%



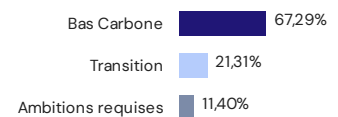
INTENSITÉ CARBONE

tonne eq. CO2 / M€ revenus



RÉPARTITION CLIMATIQUE CRÉDIT

En % Crédit



SCORING CLIMATIQUE POCHE CRÉDIT

Min 1 / Max 10

	Poche crédit	Univers*
Score Carbon Impact	6,07	5,15

La Française Carbon Impact Global Government Bonds R

DÉFINITIONS DES TERMES EXTRA-FINANCIERS

Le modèle d'analyse ESG propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management permet d'évaluer les risques et opportunités extra-financiers des émetteurs constituant le portefeuille, au travers de 3 grands piliers d'analyse que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Une notation est calculée sur les 3 volets, ce qui permet de positionner chaque émetteur en matière ESG. L'exercice des droits de vote et le dialogue ou l'engagement avec les entreprises, notamment en cas de controverses, complètent notre approche d'investisseur responsable.

Environnement : ce pilier évalue les stratégies de gestion et de réduction des impacts environnementaux des entreprises au sein de leurs activités et sur l'ensemble de leur chaîne de valeur et couvre notamment la démarche environnementale de l'entreprise, la trajectoire climat, la politique de biodiversité, les consommations d'eau et d'énergie ou encore la gestion des déchets.

Social : ce pilier analyse les stratégies de gestion du capital humain (englobant les salariés mais aussi les fournisseurs et sous-traitants) ainsi que les relations avec les clients et la société civile. Sont ici évalués le respect des droits humains, la politique de santé & sécurité, les moyens mis en œuvre pour le développement des compétences, la qualité de l'emploi ou bien les pratiques commerciales et marketing.

Gouvernance : ce pilier porte à la fois sur l'éthique des affaires (pratiques de lobbying, respect des règles de marché en matière de corruption...) ainsi que sur les pratiques de gouvernement d'entreprise (composition et fonctionnement des organes de gouvernance, rémunération des dirigeants...)

Intensité Carbone Etats : L'intensité carbone d'un pays est calculée comme étant le ratio entre le volume des émissions de gaz à effet de serre (GHG) du pays en tonne de CO₂eq et le PIB.

Score Carbon Impact Etats : Le score Carbon Impact états est calculé comme étant la moyenne du score d'Adaptation et du score de Transition pour chaque pays. Le process Carbone Impact souverain consiste en une exclusion de 20% des Etats les moins bien notés selon la répartition suivante : 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial.

Score Adaptation : mesure la vulnérabilité des pays aux événements climatiques extrêmes au regard de leurs capacités d'adaptation.

Score Transition : mesure pour chaque pays sa performance et sa stratégie en faveur de la transition vers une économie bas carbone.

Winners : pays leaders dans la transition, plus résilients aux changements climatiques avec des capacités d'adaptation élevées.

Outsiders : pays vulnérables aux changements climatiques mais bien positionnés dans leur transition vers une économie bas carbone.

Survivors : pays en retard dans leur transition mais bénéficiant toutefois de capacités d'adaptation nécessaires pour agir.

Losers : pays les plus vulnérables aux changements climatiques, faibles capacités d'adaptation, risque de transition très important. Aucun investissement ne sera effectué dans les Etats qualifiés de Losers.

Green Bonds : Une obligation verte est émise par une entreprise afin de financer ou refinancer des projets à impact environnemental positif selon la taxonomie des « green bond principes ».

Intensité Carbone : L'intensité carbone d'une entreprise est calculée comme étant le ratio entre le volume des émissions de gaz à effet de serre (GHG) de l'entreprise en tonnes de CO₂eq et le chiffre d'affaires.

Score Carbon Impact : Le score Carbon Impact est calculé comme étant la moyenne d'indicateurs pour chaque catégorie du TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) au niveau des entreprises, et peut être ajusté afin de refléter les informations complémentaires dont disposent les analystes ESG, le cas échéant.

Bas Carbone : Cette classification d'entreprise est le résultat d'une analyse carbone propriétaire. Si une entreprise appartient à la catégorie bas carbone, la trajectoire de son intensité carbone est bien en-dessous de la trajectoire 2 degrés (voire 1,5 degrés) de référence de son secteur.

Transition : cette classification d'entreprise est le résultat d'une analyse carbone propriétaire. Si une entreprise appartient à la catégorie transition, la trajectoire de son intensité carbone est alignée ou en dessous de la trajectoire 2 degrés de référence de son secteur.

Ambitions requises : Cette classification d'entreprise est le résultat d'une analyse carbone propriétaire. Si une entreprise appartient à la catégorie transition ambitions requises, la trajectoire de son intensité carbone est en forte diminution mais la stratégie de l'entreprise manque encore un peu d'ambition pour être alignée avec le 2 degrés de référence de son secteur à 2030.

Empreinte carbone : émissions agrégées de l'émetteur pour les scopes 1 et 2 par million d'euros de valeur d'entreprise. Les données sur les émissions représentent la valeur finale révisée et approuvée par ISS à partir des sources disponibles.

La Française Carbon Impact Global Government Bonds R

AVERTISSEMENT

Avertissement : Document simplifié et non contractuel.

Document à destination des clients non professionnels et professionnels au sens de la Directive MIF2 – Document non contractuel – Avant toute souscription, prenez connaissance du prospectus disponible sur internet : www.creditmutuel-am.eu – Sources : Crédit Mutuel Asset Management, données comptables, Bloomberg

Les informations contenues dans ce document (thèmes, processus d'investissement, titres en portefeuilles ...) sont valides à la date indiquée mais sont susceptibles de changer. Aucune référence à un classement, une notation ou une récompense ne constitue une garantie de résultats futurs et n'est constante sur la durée.

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques ou un conseil d'ordre juridique. Les données chiffrées n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.

Les informations sur le fonds, dont les calculs de la performance et les autres données, sont fournies par la société de gestion à la date du document. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts ni des taxes. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Investir dans un OPC peut présenter des risques, l'investisseur peut ne pas récupérer les sommes investies. Si vous souhaitez investir, un conseiller financier pourra vous aider à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec vos objectifs, votre connaissance et votre expérience des marchés financiers, votre patrimoine et votre sensibilité au risque et vous présentera également les risques potentiels.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière d'investissement.

Les DIC (Document d'Informations Clés), les processus de gestion et les prospectus sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu). Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription.

La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La commercialisation de l'OPC n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale.

Cet OPC ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de la société de gestion. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services de la société de gestion sont la propriété exclusive de celle-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de la société de gestion.

Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar et/ou Lipper, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des dommages ou pertes résultant de toute utilisation de ces informations.

Information importante pour les investisseurs en Allemagne

Agent d'information et agent payeur : BNP PARIBAS Securities Services S.A. – Zweigniederlassung Frankfurt am Main, Europa-Allee 12, 60327 Frankfurt am Main

Information importante pour les investisseurs en Espagne

Représentant local : Allfunds Bank SA Calle Estafeta 6 – Complejo Plaza de la Fuente, Edificio 3, La Moraleja, Espagne

Information importante pour les investisseurs en Italie

Distributeur local : BNP PARIBAS Securities Services, Via Ansperto no. 5 20123 Milan, Italie

Information importante pour les investisseurs au Royaume-Uni

Agent d'information et Agent payeur : BNP Paribas Securities Services London, 5 Moorgate, London, EC2R 6PA United Kingdom

Information importante pour les investisseurs en Suisse

Représentant local: ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich et Agent Payeur local: NPB Neue Privat Bank AG, Limmatquai 1/am Bellevue, P.O.Box, CH-8024 Zurich.

Information importante pour les investisseurs à Singapour

Le fonds est non autorisé en vertu de l'article 286 du Securities and Futures Act (Cap. 289) («SFA») ou reconnu en vertu de l'article 287 du SFA, et le Fonds n'est pas autorisé à être proposé au public. Ce matériel et tout autre document émis dans le cadre de l'offre ou de la vente de Parts ne sont pas un prospectus tel que défini dans le SFA et ne seront pas déposés ou enregistrés en tant que prospectus auprès de l'Autorité Monétaire de Singapour. La responsabilité légale en vertu du SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas. Aucune offre ou invitation de souscription ou d'achat des parts, ne peut être faite, ni aucun document ou autre matériel (y compris, mais sans s'y limiter, ce matériel) relatif au Fonds ne peut être diffusé ou distribué, directement ou indirectement, à toute personne à Singapour autre qu'un investisseur institutionnel (tel que défini à l'article 4A du SFA) conformément à l'article 304 du SFA. Lorsqu'une offre est faite à des investisseurs institutionnels conformément à l'article 304 du SFA, certaines restrictions peuvent s'appliquer aux actions acquises dans le cadre d'une telle offre.

Classification SFDR : Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a pour objectifs d'orienter les flux de capitaux vers des investissements plus responsables, d'assurer la transparence, la cohérence et la qualité de l'information aux investisseurs et, ainsi, de permettre une comparaison des différents véhicules d'investissement.

Elle s'applique à tous les acteurs des marchés financiers mais aussi aux produits.

3 catégories de produits :

1/ Tous les fonds sont automatiquement classés en article 6, sans objectif de durabilité.

2/ L'article 8 s'applique pour les fonds qui valorisent les caractéristiques ESG.

3/ L'article 9 va plus loin, avec un objectif d'investissement durable et mesurable : les fonds investissent dans une activité qui contribue à un objectif environnemental ou social, comme la réduction des émissions de CO2 ou la lutte contre les inégalités.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter le site de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu)

Gérant : Équipe de gestion actuelle, susceptible d'évoluer dans le temps.

Avertissement : Document simplifié et non contractuel.

Document à destination des clients non professionnels et professionnels au sens de la Directive MIF2 – Document non contractuel – Avant toute souscription, prenez connaissance du prospectus disponible sur internet : www.creditmutuel-am.eu – Sources : Crédit Mutuel Asset Management, données comptables, Bloomberg

Les informations contenues dans ce document (thèmes, processus d'investissement, titres en portefeuilles ...) sont valides à la date indiquée mais sont susceptibles de changer. Aucune référence à un classement, une notation ou une récompense ne constitue une garantie de résultats futurs et n'est constante sur la durée.

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques ou un conseil d'ordre juridique. Les données chiffrées n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.

Les informations sur le fonds, dont les calculs de la performance et les autres données, sont fournies par la société de gestion à la date du document. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts ni des taxes. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Investir dans un OPC peut présenter des risques, l'investisseur peut ne pas récupérer les sommes investies. Si vous souhaitez investir, un conseiller financier pourra vous aider à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec vos objectifs, votre connaissance et votre expérience des marchés financiers, votre patrimoine et votre sensibilité au risque et vous présentera également les risques potentiels.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière d'investissement.

Les DIC (Document d'Informations Clés), les processus de gestion et les prospectus sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu). Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription.

La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La commercialisation de l'OPC n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale.

Cet OPC ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de la société de gestion. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services de la société de gestion sont la propriété exclusive de celle-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de la société de gestion.

Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar et/ou Lipper, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des dommages ou pertes résultant de toute utilisation de ces informations.